

Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 23
Membres présents: 18
Suffrages exprimés: 23

République Française

Délibération N° 2019-14
Conseil Municipal du 31 Janvier 2019

DATE DE CONVOCATION : 25 JANVIER 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE -B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - J.P. ZUCCHI -C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à Karine GAI - P. ORMECHE donne pouvoir à Gaëlle MIGNON - P. FRÉON donne pouvoir à Jean-Pierre SIMON - Stéphanie LABROUSE donne pouvoir à Bernard LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: P. ORMÈCHE - P. FREON - S. LABROUSSE - M. THINON-CLERC - K. PERROIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emmanuel RAMBEAU

OBJET : LOCATION DES HALLES : Tarification, caution, règlement

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°2018.57 en date du 30 Mai 2018 portant sur les modalités de location des halles sous l'hôtel de ville,

CONSIDÉRANT les animations gastronomiques organisées par l'association des commerçants PRO 16120, afin de dynamiser les marchés du samedi matin et donc du centre-ville, à raison d'une fois par mois.

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le règlement de location de ces halles,

Le Conseil Municipal, **PAR 23 VOIX POUR** :

- ✓ **DECIDE** de compléter la délibération N°2018.57 en précisant la gratuité du prêt des halles à l'association PRO16120 pour les animations gastronomiques organisées une fois par mois afin de dynamiser le marché,
- ✓ **DECIDE** la modification du règlement afin d'en préciser la nature des manifestations autorisées dans ce lieu.

Le reste est sans changement.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE